

Rapport sommaire

Facteurs contribuant à l'obtention de résultats positifs dans le cadre du programme de prise en charge par la parenté de l'Agence Awasis dans la nation crie de Pimicikamak¹

Auteurs :

Alexandra Wright
Diane Hiebert-Murphy
Janet Mirwaldt
George Muswaggon

Financé par le Centre d'excellence pour la protection de l'enfant
et par Santé Canada

(Les opinions exprimées dans ce document ne correspondent pas nécessairement
aux politiques officielles de Santé Canada.)

¹ Première nation de la bande de Cross Lake depuis 2005.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	iii
I. INTRODUCTION ET CONTEXTE	1
II. MÉTHODOLOGIE, SITES DE COLLECTE ET TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	3
III. PRINCIPALES CONCLUSIONS	4
IV. CONCLUSION	7
LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES	8
RÉFÉRENCES	9

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers les membres des communautés de Cross Lake, de Split Lake et de York Landing qui ont pris part à la présente étude. Nous vous remercions de votre empressement à partager vos expériences. Cela nous a permis d'en savoir plus sur les moyens de satisfaire les besoins des enfants et de leur famille. Nous souhaitons remercier plus particulièrement Darla Spence et son équipe pour leur aide précieuse dans l'organisation de la collecte des données.

Nous tenons aussi à remercier le Centre d'excellence pour la protection de l'enfant pour le soutien et le financement de cette étude.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ce rapport est le résumé d'un projet de recherche entrepris en 2003² afin d'évaluer les facteurs contribuant à l'obtention de résultats positifs auprès des enfants placés chez des membres de leur parenté dans une communauté crie du Nord. L'étude comprenait un examen des politiques, procédures et pratiques mises en œuvre par un organisme d'assistance à l'enfance et à la famille autochtones en ce qui a trait à la prise en charge d'enfants et de jeunes par la parenté ainsi qu'à la prestation de services de soutien aux familles biologiques, aux parents d'accueil et à la communauté. L'étude comprenait aussi une analyse des définitions opérationnelles de « prise en charge par la parenté », et intégrait les points de vue et les expériences des membres de la communauté en ce qui concerne la satisfaction des besoins de ces enfants et de ces jeunes.

La Child Welfare League of America définit la prise en charge par la parenté de la façon suivante (2005) :

[Traduction]

« Situation où un enfant est placé à temps plein sous la garde de proches parents, de membres de sa tribu ou de son clan, de ses parrain et marraine, de ses beaux-parents ou de tout autre adulte ayant un lien de parenté avec lui, ceux-ci veillant également à son éducation et à sa protection. Cette définition se veut inclusive et respectueuse des valeurs culturelles et des liens affectifs. La prise en charge par la parenté permet à un enfant de grandir dans un milieu familial. »

La prise en charge par la parenté repose sur les réseaux de soutien naturels et redonne à la communauté la responsabilité de prendre soin des enfants (Palmer et Cooke, 1996). Cette pratique tient également compte du droit de l'enfant au respect de sa culture et de son patrimoine, lequel est prévu par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, notamment au paragraphe 20.3 en vertu duquel il doit dûment être tenu compte « de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique ». Pour les organismes d'assistance à l'enfance et à la famille des Premières nations, le recours à la prise en charge par la parenté est un moyen de mettre fin aux pratiques d'assimilation et d'ethnocentrisme ayant déjà été appliquées par les services gouvernementaux et

² La version complète du présent rapport peut être consultée sous le titre « Final Report: Factors that Contribute to Positive Outcomes in the Awasis Pimicikamak Cree Nation Kinship Care Program ».

autres entités non autochtones apparentées à l'endroit des Premières nations. La prise en charge par la parenté a de tout temps été bien ancrée dans les pratiques culturelles traditionnelles d'éducation des enfants des Premières nations. Ces pratiques ont été reconnues au cours des dernières années et se reflètent maintenant dans les lois et les normes provinciales à ce chapitre ainsi que dans les politiques et les pratiques de l'Agence Awasis du Nord du Manitoba (ci-après appelée l'Agence).

MÉTHODOLOGIE, SITES DE COLLECTE ET TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Pour étudier les facteurs contribuant à l'obtention de résultats positifs dans le cadre de la prise en charge par la parenté, les auteurs ont eu recours principalement à des méthodes qualitatives. Pour la collecte des données, les auteurs ont combiné plusieurs méthodes : groupes de consultation, entrevues et examen de documents et de dossiers. Les données ont été recueillies sur trois sous-sites des communautés desservies par l'Agence (Cross Lake, York Landing et Split Lake). La recherche a été approuvée par le comité d'éthique interfacultés de l'Université du Manitoba.

L'Agence Awasis du Nord du Manitoba (l'Agence) est le principal fournisseur de services à l'enfance et à la famille de cette région. La bande de Cross Lake est une Première nation crie du Nord du Manitoba ayant une population de près de 6 000 personnes, dont 60 % ont moins de 25 ans. L'Agence répond chaque année à 5 200 appels adressés au service d'aide de la communauté. En 2001-2002, 160 dossiers familiaux ont été ouverts pour une clientèle de 500 enfants. L'Agence est en charge du placement familial de 75 enfants et jeunes, ce qui représente 4 000 jours de garde payés. La majorité de la clientèle vit dans des familles d'accueil, y compris chez des membres de la parenté, et est âgée de 6 à 15 ans. Les placements dans la famille élargie ont pour but d'offrir aux enfants et aux jeunes un milieu stable et sont fondés sur trois grands principes : 1) ils se font dans la communauté; 2) ils respectent les liens de parenté et les liens tribaux; 3) ils sont approuvés par la communauté.

Tableau 1. Échantillon de participants

Type de participant	Nombre
Enfants et jeunes	18
Employés	22
Intervenant communautaire	1
Parents d'accueil (parenté) ³	15
Nombre total de participants	56

Dix-huit dossiers d'enfants et de jeunes ont aussi été étudiés.

³ « Parent d'accueil » est le terme employé par l'Agence et par la communauté pour désigner les personnes qui ont la charge des enfants et des jeunes dans le cadre des placements.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les conclusions sont présentées en deux sections. La première contient des statistiques descriptives fondées sur les études des dossiers de 18 enfants et jeunes placés chez des membres de leur parenté. La seconde renferme les conclusions tirées à partir des données qualitatives recueillies (entrevues et groupes de consultation) auprès des enfants, des jeunes, des employés, de l'intervenant communautaire et des parents d'accueil.

Caractéristiques des enfants et des jeunes

Treize des enfants et des jeunes étaient de sexe féminin (72 %) et cinq étaient de sexe masculin (27 %). Ils étaient âgés de 8 à 18 ans, l'âge moyen étant d'environ 13 ans (12,7 ans). Douze des participants avaient des besoins spéciaux confirmés ou présumés. Dans huit des cas, on soupçonnait le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et dans les quatre autres, des problèmes d'hyperactivité avec déficit d'attention. Dix-sept des participants étaient placés sous la tutelle permanente de l'Agence.

Caractéristiques des placements

Lorsqu'ils ont été placés pour la première fois, 25 % des enfants et des jeunes étaient âgés de 4,5 mois ou moins, 50 % étaient âgés de moins de 10 mois et 75 % étaient âgés de 4 ans ou moins. La majorité avait vécu plusieurs placements avant d'arriver dans leur famille d'accueil actuelle, soit entre 1 et 51 changements de foyer. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour déterminer les motifs des placements multiples et pour savoir si les enfants et les jeunes sont retournés à plusieurs reprises chez leurs parents ou sont passés de famille d'accueil en famille d'accueil. De nombreux facteurs externes peuvent aussi être entrés en ligne de compte (par exemple, la pauvreté, le chômage, un nombre moindre de familles d'accueil ou l'épuisement de celles-ci et le transfert aux pouvoirs autochtones par la province de la responsabilité des communautés vivant dans les réserves et hors-réserve). Les enfants et les jeunes avaient vécu en moyenne dans 12 familles d'accueil différentes. Vingt-cinq pour cent d'entre eux avaient vécu dans 4 familles d'accueil ou moins, tandis que 50 % avaient vécu dans 14 familles d'accueil ou plus. Les enfants et les jeunes vivaient avec leur famille d'accueil actuelle depuis une période comprise entre 7 mois et 12,25 ans. La moitié des participants y étaient depuis près de 3 ans (2,7 ans), et 75 % y étaient placés depuis près de 4 ans (3,8). Les femmes de la parenté, plus particulièrement les tantes, jouaient un rôle important dans les soins apportés à ces enfants et à ces jeunes.

Renseignements sur les parents biologiques et sur la fratrie

Les données tirées des dossiers indiquent que la majorité des enfants et des jeunes ont été portés à l'attention de l'Agence en raison des problèmes de toxicomanie de leurs parents. Les dossiers indiquent que huit des mères des enfants de l'échantillon étaient décédées (certaines avaient plus d'un enfant parmi le lot). Tous les enfants et les jeunes ayant participé à l'étude ($n = 16$) avaient des frères et sœurs également sous la responsabilité de l'Agence. Huit étaient placés avec un membre de leur fratrie, tandis que sept ne l'étaient pas. Un peu plus de la moitié des enfants et des jeunes (56 %) ont indiqué avoir des contacts avec leurs parents ou avec leurs frères et sœurs, tandis que cinq ont dit n'avoir aucun contact avec leurs parents biologiques. La nature et la qualité des contacts étaient toutefois incertaines.

Satisfaction à l'égard de la prise en charge par la parenté

Tous les participants (enfants et jeunes, intervenant communautaire, parents d'accueil membres de la parenté et employés de l'Agence) se sont dits en général satisfaits du programme. La prise en charge par la parenté est considérée comme une pratique traditionnelle, qui se perpétue de génération en génération. Les parents d'accueil et les employés du programme ont indiqué que la prise en charge par la parenté permettait aux enfants d'entretenir un lien avec leur culture et avec leurs traditions. De nombreux parents d'accueil ont indiqué qu'ils avaient aussi fait l'expérience de la prise en charge par la parenté par le passé et étaient d'avis qu'ils devaient perpétuer cette pratique. L'étude a permis de recenser un certain nombre de familles dont les membres offraient leur vie durant ce service à la communauté. L'engagement de ces personnes dépasse largement ce qui est attendu de la part de parents d'accueil dans un milieu hors-réserve. En plus de prendre soin des enfants, ces personnes vivent dans l'entourage des familles et composent avec un manque chronique de ressources et avec les divers problèmes touchant la communauté. Elles semblent sincèrement dévouées au bien-être des enfants et au maintien d'une pratique culturelle précieuse. Par définition, les mots cris « minisiwin » (famille) et « wahkotowin » (relations) déterminent les rôles et les responsabilités qui sont attendus de la part de la famille élargie. L'intervenant communautaire, les employés et les parents d'accueil ont relevé une interrelation entre l'enfant, le parent d'accueil et la communauté. Cela se reflétait dans le lien émotif entre l'enfant et son parent d'accueil et dans la relation de l'enfant ou du jeune avec sa culture, sa langue et sa communauté. La majorité des enfants et des jeunes ont indiqué que c'était parce qu'ils étaient demeurés dans leur communauté qu'ils étaient maintenant en mesure de communiquer en langue crie.

Résultats positifs perçus

Tous les participants, y compris les enfants et les jeunes, ont souligné des résultats positifs obtenus grâce au placement dans la parenté, dont l'amélioration du rendement scolaire et la diminution des comportements déviants. Les participants étaient aussi d'avis que la prise en charge par la parenté permettait aux enfants et aux jeunes de mieux comprendre et accepter le fait de ne pas pouvoir vivre avec leurs parents biologiques. En général, les enfants et les jeunes avaient maintenu des contacts avec leur famille biologique.

Difficultés liées à la prise en charge par la parenté

La prise en charge par la parenté se heurte à des difficultés constantes. La communauté et l'Agence doivent composer avec des ressources très limitées. Cela a des répercussions sur l'ampleur et la qualité des services, sur le recrutement et l'embauche (des employés et des parents d'accueil), sur la formation des parents d'accueil et sur les politiques (politiques de l'Agence et lois, règlements et normes de la province). Outre les difficultés de recrutement et de formation des parents d'accueil, plusieurs problèmes « typiques » se posent, par exemple celui de satisfaire les exigences de la prise en charge. Certaines questions, dont la rémunération des services offerts, ne font pas l'unanimité dans la communauté. Il y persiste une croyance voulant que les membres d'une même famille devraient prendre soin les uns des autres, sans nécessairement bénéficier d'un soutien financier en contrepartie.

Définitions opérationnelles de prise en charge par la parenté

L'étude a permis d'opposer les différentes conceptions de la prise en charge par la parenté et de mettre en évidence les sujets de tension ou de conflit potentiels tant au chapitre de la pratique que des politiques. Il existe toutefois un dénominateur commun entre toutes les conceptions formulées, soit l'existence d'un lien affectif entre l'enfant ou le jeune et le parent d'accueil. Par ailleurs, la province ne fait pas de suivi des placements dans la parenté, et ces placements ne sont pas classés dans une catégorie particulière, ce qui complique la planification du programme.

CONCLUSION

Ce projet est le fruit d'un partenariat unique entre l'Université, un organisme des Premières nations et le Bureau du protecteur des enfants. Il a permis d'évaluer un programme d'aide sociale à l'enfance autochtone du Nord, un sujet depuis toujours sous-représenté en recherche. Les résultats de cette évaluation comblent une lacune dans les connaissances concernant l'efficacité des placements dans la parenté, étant donné que les programmes de prise en charge par la parenté n'avaient été soumis à aucune évaluation systématique au Canada jusqu'à maintenant. La recherche comprenait de plus les points de vue des enfants et des jeunes, conformément aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le présent rapport résume les conclusions initiales fondées sur l'analyse des dossiers, des politiques et des données qualitatives issues d'entrevues. Une analyse plus approfondie et la publication des résultats sont à venir.

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

Pour obtenir des renseignements concernant le projet, veuillez communiquer avec l'une des personnes-ressources suivantes :

Nom : George Muswaggon, directeur associé
Affiliation : Agence Awasis du Nord du Manitoba
Courriel : awasisgm@mts.net
Téléphone : (204) 676-3902

Nom : Alexandra Wright, professeure adjointe
Affiliation : Faculté de travail social, Université du Manitoba
Courriel : awright@ms.umanitoba.ca
Téléphone : (204) 474-9094

Nom : Diane Hiebert-Murphy, professeure adjointe
Affiliation : Faculté de travail social, Université du Manitoba
Courriel : hiebrt@cc.umanitoba.ca
Téléphone : (204) 474-8283

RÉFÉRENCES

- Child Welfare League of America. (2005). *Kinship Care: Fact Sheet*. Source consultée le 24 février 2006 à l'adresse suivante :
<http://www.cwla.org/programs/kinship/factsheet.htm>
- Palmer, S. et Cooke, W. (1996). Understanding and countering racism with First Nations Children in out-of-home care. *Child Welfare*, 75.
- Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Source consultée le 20 février 2006 à l'adresse suivante :
http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/k2crc_fr.htm